

## PARCOURS D'INTEGRATION

## Le décret « obligation » vient d'atterrir

**Le texte qui rend le parcours d'intégration obligatoire a été adopté en**

**commission du Parlement wallon. À l'unanimité. Ça n'empêche pas le débat.**

● **Pascale SERRET**

**R**ien n'a changé, fondamentalement, depuis le 29 septembre dernier. Ce mardi-là, le ministre wallon de l'Action sociale Maxime Prévot (cdH) présentait, à la surprise générale, un projet permettant de rendre obligatoire le parcours d'intégration pour les primo-arrivants, sanction à l'appui. C'était d'ailleurs un objectif commun de la majorité PS-cdH. Mais Prévot avait néanmoins coupé l'herbe sous le pied de tout le monde...

À l'époque, il promettait un vote en décembre. Il a finalement eu lieu hier. Dans l'opposition MR, on ne manque pas de pointer le retard. Sans insister. Parce que le chef de groupe Pierre-Yves Jeholet se fait surtout plaisir en répétant que, avec le

MR, on y serait déjà : « *Ça fait 14 ans que nous défendons un parcours d'intégration obligatoire* ».

**« Tout n'est pas rose »**

Écolo aussi répète son discours de septembre. Matthieu Dael s'inquiète toujours du manque de places dans les classes, pour ces cours bientôt obligatoires : « *L'obligation et les sanctions sont inopérantes quand le terrain manque de moyens* », redit-il.

Maxime Prévot est d'accord. « *Je n'ai jamais prétendu que tout était rose. Je sais qu'on manque de places, singulièrement à Verviers (d'où le député Ecolo est originaire, NDLR), où la pénurie est plus sensible* ».

Mais il compte sur les moyens supplémentaires pour colmater les brèches. Et il a déjà promis de quoi financer un équivalent temps plein en plus dans les centres régionaux d'intégration, où le personnel est inquiet aussi, comme le souligne la députée socialiste Christiane Vienne.

**L'amendement surprise**

Un élément neuf, tout de même : on a pu voir un ministre

cdH, Maxime Prévot donc, proposer en cours de séance un amendement à son propre projet de décret. Amendement inspiré par le MR Pierre-Yves Jeholet, qui lui-même citait un socialiste inquiet. Étrange mais créatif. Et finalement constructif.

Le socialiste cité par le député MR, c'est Claude Emonts, ancien président de la Fédération des CPAS wallons, qui insistait il y a quelques mois pour dire qu'il était favorable à un parcours d'intégration obligatoire, pour émanciper les femmes, surtout arabo-musulmanes, trop souvent confinées à la maison, dans l'isolement et la pauvreté.

L'argument a soudain parlé au ministre, qui a ajouté en cours de route une dixième thématique aux cours de citoyenneté (20 heures minimum) : l'égalité des chances et des genres. Amendement approuvé à l'unanimité, comme l'ensemble du texte qui prévoit aussi 120 heures (minimum aussi) d'apprentissage du français et un axe socioprofessionnel, en plus du bilan d'accueil déjà obligatoire. Une évaluation sera programmée dans quelques mois. ■

## EN CHIFFRES

**18 millions** On part d'un budget de 4 millions € avec le précédent parcours d'accueil voté en 2014. Avec la nouvelle mouture, Maxime Prévot (Action sociale) ajoute 14 millions, soit 18 millions pour l'intégration sociale, auxquels s'ajoutent 7 millions sous la

compétence d'Eliane Tillieux pour l'axe emploi et formation. Total : 25 millions pour l'intégration des primo-arrivants en Wallonie.

**7 200** Selon les estimations dont dispose le ministre Prévot, 7 200 personnes pourraient être concernées par ce parcours obligatoire. En 2015, 2 409 personnes sont déjà

passées par un centre régional d'intégration, alors qu'elles n'y étaient pas contraintes.

**221** Après l'appel à projets lancé le 8 janvier et clôturé le 22 février dernier, 221 opérateurs ont envoyé un dossier à la Région pour proposer des cours de citoyenneté, de français, des permanences juridiques, sociales, etc.